

B.S.S.

FRANCO

et l'Espagne



Le général Francisco Franco

GABRIEL POE

L'OEUVRE DES TRACTS
MONTREAL

L'OEUVRE DES TRACTS

Directeur : R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

Publie chaque mois une brochure sur des sujets variés et instructifs

10. *Le Mouvement ouvrier au Canada.* Omer Héroux
12. *Les Familles au Sacré Cœur.* R. P. Archambault, S. J.
14. *La Première Semaine sociale du Canada.* R. P. Archambault, S. J.
15. *Sainte Jeanne d'Arc.* R. P. Chossegros, S. J.
18. *Les Conditions religieuses de notre société.* Le cardinal Bégin
19. *Sainte Marguerite-Marie.* Une Religieuse
22. *L'Aide aux œuvres catholiques.* R. P. Adélar Dugré, S. J.
24. *La Formation des Élités.* Général de Castelnau
26. *La Société de Saint-Vincent-de-Paul.* XXX
28. *Saint Jean Berchmans.* R. P. Antoine Dragon, S. J.
30. *Le Maréchal Foch.* XXX
31. *L'Instruction obligatoire.* R. P. Barbara, S. J.
32. *La Compagnie de Jésus.* R. P. Adélar Dugré, S. J.
33. *Le Choix d'un état de vie (jeunes gens).* R. P. d'Orsonnens, S. J.
- 33a. *Le Choix d'un état de vie (jeunes filles).* R. P. d'Orsonnens, S. J.
38. *Contre le blasphème, tous!* R. P. Alexandre Dugré, S. J.
42. *Saint Gérard Majella.* Abbé P.-E. Gauthier
44. *Le Bienheureux Grignon de Montfort.* F. Ananie, F. S. G.
45. *Monseigneur François de Laval.* R. P. Lecompte, S. J.
46. *Les Exercices spirituels de saint Ignace.* S. S. Pie XI
47. *La Villa La Broquerie.* R. P. Archambault, S. J.
48. *Saint Jean-Baptiste.* R. P. Alex. Dugré, S. J.
51. *Monseigneur Alexandre Taché.* R. P. Latour, O. M. I.
56. *Contre le travail du dimanche.* R. P. Archambault, S. J.
57. *L'Œuvre de la Villa Saint-Martin.* R. P. Gustave Jean, S. J.
58. *Monseigneur Lafèche.* R. P. Ad. Dugré, S. J.
59. *Le Bienheureux Bellarmin.* R. P. Archambault, S. J.
60. *La Vénérable Bernadette Soubirous.* Abbé P.-E. Gauthier
62. *Le Recrutement des Retraitants.* XXX
64. *L'Œuvre du curé Labelle.* Abbé Henri Lecompte
65. *Saint François Xavier.* Abbé C. Rondeau, P. M. E.
67. *Le Catholicisme en Chine.* Mgr Beaupin
68. *Le Jubilé de 1925.* XXX
71. *Saint Pierre Canisius.* R. P. Lecompte, S. J.
72. *Sainte Marie-Sophie Barab.* R. S. C. J.
73. *Nos Martyrs canadiens.* R. P. Archambault, S. J.
74. *Les Serottes de Marie.* R. P. Lepicier, O. S. M.
75. *Les Clubs sociaux neutres.* Abbé Cyrille Gagnon
76. *La Presse catholique.* Mgr Elias Roy
77. *L'A. C. J. C.* Chanoine Courchesne
79. *Encyclique sur la fête du Christ-Roi.* S. S. Pie XI
80. *La Retraite spirituelle.* S. Alph. de Liguori
81. *Une enquête sur le scoutisme français.* XXX
82. *Le Secrétariat des Familles.* Dr Elzéar Miville-Dechêne
83. *Le Dr Amédée Marsan.* R. P. Léopold, O. C.
84. *Comment lutter contre le mauvais cinéma.* Léo Pelland, avocat
86. *Saint Louis de Gonzague, confesseur.* R. P. Plamondon, S. J.
87. *La Transgression du devoir dominical.* XXX
90. *André Grasset de Saint-Sauveur.* XXX
91. *Sauvez vos enfants du cinéma meurtrier!* R. P. Archambault, S. J.
93. *Répliques du bon sens — I.* Capitaine Magniez
95. *Répliques du bon sens — II.* Capitaine Magniez
96. *Marie de l'Incarnation.* R. P. Farley, C.S.V.
97. *Dimanche et Cinéma.* Chanoine Harbour
98. *Thaumaturges de chez nous.* R. P. Jacques Dugas, S. J.
100. *Le Rapport Boyer sur le cinéma.* XXX
102. *Les Retraites fermées en Belgique.* R. P. Laveille, S. J.
104. *Répliques du bon sens — III.* Capitaine Magniez
106. *Les Retraites fermées.* Ferdinand Roy
108. *L'Encycl. « Miserentissimus Redemptor ».* S. S. Pie XI
110. *L'Apostolat.* Rodolphe Laplante
111. *Répliques du bon sens — IV.* Capitaine Magniez
112. *Le Drapeau canadien-français.* R. P. Archambault, S. J.
113. *L'Université Pontificale Grégorienne.* XXX
114. *La Retraite fermée.* Roland Millar
115. *L'Action catholique.* Mgr P.-S. Desranleau
116. *Un diocèse canadien aux Indes.* R. P. E. Gagnon, C. S. C.
117. *Le Mois du Dimanche.* R. P. Archambault, S. J.
118. *Pour le repos dominical.* D. B.
119. *Le Problème de la natalité.* Benito Mussolini
121. *La Femme canadienne-française.* Sr Marie du Rédempteur, S. G. C.
123. *Charte officielle du Syndicalisme chrétien.* E. S. P.
124. *Le Sens social.* Abbé Joseph-C. Tremblay
125. *Sa Sainteté Pie XI.* S. Esm. le cardinal Rouleau, O. P.
127. *L'encyclique « Vera Nostra ».* S. S. Pie XI
128. *La Destinée sociale de la femme.* Marie Thérèse Archambault
129. *Les Retraites fermées.* Dr Joseph Gauvreau

Franco et l'Espagne

Situation actuelle de l'Espagne aux points de vue religieux, politique, scientifique, économique¹

I. — L'ASPECT RELIGIEUX

Depuis le XVI^e siècle, jamais l'Eglise n'a pris un tel essor dans notre pays. Contrairement aux imputations de nos ennemis, elle n'est en rien asservie à l'Etat, et jouit de son entière liberté. Un accord parfait préside à leurs mutuelles relations. Les gouvernants respectent profondément l'autorité de l'Eglise; agréer ses enseignements et s'y conformer leur est un point d'honneur.

« C'est avec fierté que nous le proclamons, disait le directeur de l'Education nationale, aucun Etat moderne n'a correspondu aussi fidèlement que nous et avec un égal enthousiasme aux directives de l'encyclique *Divini illius Magistri*. Jamais ils ne résolvent sans l'avis de l'Eglise les problèmes plus épineux. En outre, de plein droit l'archevêque de Tolède, primat d'Espagne, et d'autres évêques, au choix du chef, siègent au Conseil d'Etat. Avant d'entrer en fonction, le ministre des Affaires extérieures était président d'Action catholique. Quant aux anciennes lois impies, toutes sont abolies.

Dans les universités et les collèges d'Etat, l'enseignement de la religion est de rigueur. Les fêtes religieuses de précepte sont en tout point assimilées aux dimanches. Si, par nécessité, certains travaux se poursuivent ces jours-là, les patrons doivent concéder aux employés une heure entière pour satisfaire à leurs obligations religieuses, et, de plus, compenser, au cours de la semaine, le jour de congé.

Un organisme national s'occupe de réparer les ravages semés par la révolution communiste. Depuis 1940, 480 églises

1. Ce document a été adressé à la fin de l'année 1945 par des scolastiques rédemptoristes d'Espagne à leurs frères en religion du Canada. Il a paru dans le *Droit* du 28 février 1946.

ont été rebâties et 3,083 autres restaurées. Ces travaux coûtèrent environ 62,832,500 pesetas. En outre, on a construit 14 nouveaux séminaires; et douze sièges épiscopaux, rendus vacants par les crimes des Rouges, possèdent maintenant leurs titulaires.

L'Etat considère comme légats spirituels tous les missionnaires qui se dirigent vers les pays étrangers. A ce titre, il les couvre de sa faveur et de sa protection officielle. Pour subvenir aux nécessités du clergé, il a consenti un déboursé de près de 126 millions de pesetas.

Chez nous, l'Action catholique est florissante. Partout renaissent la piété et l'esprit religieux. En voici un exemple dans le jubilé d'argent où nous avons commémoré la consécration de la patrie au Sacré Cœur.

A cette occasion, 320 pèlerinages de tous les diocèses vinrent à Cerro de los Angelos. Y participèrent toutes les organisations catholiques et toutes les classes sociales. Mais, sans contredit, le pèlerinage organisé spontanément par les chefs de l'armée tranchait par sa signification. A la procession du Saint Sacrement à travers les rues de la ville, les chefs eux-mêmes des armées de terre, de mer et de l'air portèrent le dais. Voilà certainement une splendide leçon de piété. Mais, des matières religieuses, passons à un autre point.

II. — LA SITUATION POLITIQUE

Quelle est la situation politique? Notre gouvernement se tient à égale distance de la tyrannie et de la démagogie.

« A l'étranger, nous ne l'ignorons pas, on nous impute à satiété des idées antidémocratiques. De tels accusateurs l'ignorent évidemment, mais la véritable démocratie, c'est avant tout la pratique de l'Evangile; notre pays, lui, le croit, et pratiquement. L'élément spirituel, levain de notre rénovation politique, est tout juste ce qui la rend si populaire et si démocratique. » Ce sont les paroles de Franco lui-même (18 juillet 1945). Cette conception chrétienne de l'Etat transpire dans toutes les lois qu'on adopte. Elle transpire spécialement dans celle qu'on pourrait dire la principale, et promulguée récemment (17 août 1945). On nous citerait difficilement ailleurs une loi qui exprime avec une telle vigueur les droits de l'homme, la dignité de la famille, la doctrine de l'Eglise sur les conditions du travail et des ouvriers. Des articles entiers réfèrent presque à la lettre la doctrine de Pie XII, tel celui qui a trait aux délits et à leurs sanctions. La religion catholique est reconnue seule religion de l'Etat. Toutefois, à l'opposé des fausses incriminations de nos adversaires, personne ne peut être molesté, si, privément, il professe une autre croyance religieuse, et pratique un culte différent.

Tous les expatriés de la dernière guerre peuvent maintenant rentrer dans la patrie, et y bénéficier de la sécurité commune. En 1940, les prisons regorgeaient de prisonniers: 271,000 pour délits de guerre. A l'heure présente, la plupart ont récupéré leur liberté complète, ou du moins conditionnelle; 15,000 seulement n'ont pas été élargis. Le gouvernement encourage la vraie liberté et réprime les abus: partout la paix s'épanouit.

III. — L'ORGANISATION SOCIALE

L'organisation sociale mérite pour sa part de justes éloges. Sous l'impulsion de l'Etat ont surgi, et en nombre, les institutions de bienfaisance. Mentionnons les meilleures. D'abord, le Secours social pour le soulagement des grandes misères de l'humanité, où 207,867 enfants reçoivent l'alimentation et une éducation chrétienne; 26,000 d'entre eux, dûment instruits de la religion, furent reçus à la première communion; là encore prennent leurs repas quotidiens 193,832 adultes; là, enfin, bénéficient des traitements de médecins expérimentés 10,000 mères de famille. Signalons aussi « l'assurance contre la maladie », « l'œuvre des foyers », qui compte déjà à son crédit la construction de 12,905 maisons, et l'établissement du salaire familial. (Nous omettons ici quelques détails contenus dans la lettre.)

Enfin, le grand principe inspirateur de nos dirigeants, c'est Franco en personne qui l'énonce. Nous poursuivons toujours cet idéal: mettre sous l'influence de la Croix les intérêts nationaux et sociaux.

IV. — RELATIONS INTERNATIONALES

Que dire de nos relations internationales? D'abord, Franco s'est ingénié à maintenir la paix par une fidélité rigoureuse aux traités conclus avec les autres nations. Notre pacte avec le Portugal, promesse d'une paix réciproque, témoigne hautement de nos intentions pacifiques. L'Espagne a toujours refusé sa signature — l'univers en est témoin — à l'accord tripartite qui nous aurait entraînés dans le tourbillon de la guerre. Jamais non plus, pas même aux heures les plus critiques, elle n'a consenti à prendre les armes en faveur de l'un des belligérants. Et pourtant, à quelles pressions ne fallut-il pas résister, même si les armées en présence ne violèrent pas l'intégrité de nos frontières? Peut-être avez-vous su qu'une division, la Légion d'Azur, a combattu en Russie. Nous ne le nierons pas. Encore faut-il savoir, comme le déclarait Franco, que nous n'avions pas la moindre intention d'entrer en guerre contre une nation quelconque (du reste, il n'y eut là que des volontaires); notre but exclusif était

alors de prouver de nouveau, et catégoriquement, comme naguère sur notre sol, notre opposition absolue et irréductible à l'égard du communisme. Qu'on le sache: nous sommes et nous resterons les antagonistes du communisme!

La volonté pacifique de l'Eglise d'Espagne s'est manifestée dans ses innombrables prières pour implorer la paix. Pendant la durée de la guerre, un mandement épiscopal imposait aux prêtres l'oraison « Pour la paix »; de même, dans les cérémonies publiques, utilisait-on la prière du Souverain Pontife pour demander la paix. Le message de l'Action catholique à tous les fidèles de l'univers attestait les sentiments du peuple espagnol. Il contenait une pressante invitation à une croisade de prières pour obtenir au plus tôt de Dieu la fin des hostilités, la cessation des ravages croissants semés par la guerre, le respect des prérogatives de la personne humaine dans les pays occupés, la protection de la Ville Eternelle, la répression enfin du matérialisme, flot morbide qui déferle sur le monde. Le cardinal Maglione, avec l'approbation du Souverain Pontife en personne, qualifia ce document d'« admirable témoignage de charité fraternelle ». D'ailleurs, différents peuples y répondirent en termes fort élogieux.

D'autre part, cette inébranlable volonté de l'Espagne de se tenir hors de la mêlée, n'a pas constitué une entrave à sa libéralité. Selon ses ressources, elle a concouru au soulagement des nations lamentablement dévastées. La collecte organisée dans le pays nous a permis d'offrir au Souverain Pontife la somme de 25 milliards de pesetas (le gouvernement en versa pour sa part 2 milliards), pour permettre à sa charitable compassion de secourir les innombrables affigés. A deux reprises, l'intervention de l'Espagne a gagné les nations belligérantes à un échange entre prisonniers de guerre. Tout récemment encore, par une avance spontanée auprès des alliés, notre chef s'offrait généreusement à accueillir pour l'hiver 50,000 enfants des pays dévastés. C'est ainsi que 2,000 petits Juifs passeront l'hiver chez nous.

V. — LE PROGRÈS SCIENTIFIQUE

Dans le domaine scientifique signalons deux faits éloquentes qui révèlent le zèle de l'Etat. C'est, en premier lieu, la restauration de la Cité universitaire de Madrid, établie par le dernier roi d'Espagne, Alphonse XIII, et détruite pendant la guerre espagnole. On l'a reconstruite et magnifiquement ornée. C'est encore l'organisation du Conseil supérieur des recherches scientifiques, principal organe des sciences. Sa mission est de diriger les recherches des savants, de stimuler les chercheurs, de favoriser leurs études et de récompenser leurs succès. Grâce à la création de ce Conseil, nos gouvernants ont reçu de Pie XII une lettre de félicitations,

adressant des éloges particuliers à Franco ainsi qu'au directeur de l'Education nationale, pour leur sollicitude à promouvoir les sciences, et accordant une spéciale bénédiction aux travailleurs qui s'intéressent à l'œuvre.

Ces quatre dernières années, Franco a fait éditer 290 ouvrages scientifiques, et lancer dans le public environ 50 périodiques. L'Université pontificale de Salamanque, restaurée depuis quatre ans, tâche de recouvrer ses anciens lauriers. Sous son toit des élèves de plusieurs pays différents poursuivent leurs études...

VI. — DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE

Vous n'ignorez pas quelle était notre situation économique après la guerre: trésor public dilapidé, temples détruits, nombreux édifices en ruines, œuvres d'art sans nombre gaspillées. Ce spectacle lamentable ramenait sur nos lèvres le gémissement du poète: « *Etiam periere ruinæ*. Même les ruines ont péri! » Or, l'Etat a entrepris un relèvement général. Les navires de pêche atteignent le nombre de 350; on a réparé les voies ferrées et accru les voies électriques. De nouvelles mines de charbon et de fer sont creusées, tandis qu'on améliore les anciennes. L'agriculture et l'industrie ont pris un magnifique essor. L'Etat, en effet, leur alloue d'abondants subsides, les protège, les dirige. Et ce qui frappe dans ce renouveau, c'est qu'un tel redressement s'est effectué quand la guerre bouleversait la plupart des pays. Pour nous, la paix nous sourit; nous n'avons manqué de rien ou à peu près; nous travaillons pour Dieu et la Patrie!

CONCLUSION

Dans ces conditions, les paroles de notre cher et illustre chef, adressées aux populations espagnoles d'Amérique, à l'inauguration d'un poste radiophonique (29 juin 1945), ne vous étonneront pas: « L'Espagne n'est pas le moins du monde comme ses ennemis s'acharnent à la dépeindre. Au contraire, elle est en toute vérité telle que vous la souhaitez: sainte, vaillante, laborieuse, généreuse, honnête, admirable. » Et il poursuit: « Combien souvent n'arrive-t-il pas que les visiteurs, après l'avoir parcourue en tout sens et trouvée si prospère et si bien organisée, profèrent des éloges comme ceux-ci: Est-ce donc là l'Espagne que nous-mêmes, nos concitoyens, tous les peuples, nous pensions écrasée, malheureuse, opprimée, bouleversée? Pourquoi votre propagande à l'extérieur n'explique-t-elle pas, n'illustre-t-elle pas votre incomparable prospérité? Elle devrait informer l'univers de votre relèvement, de ces magnifiques œuvres économiques et sociales; démontrer l'étonnante rénovation réalisée dans toutes les sphères de l'activité. Si, à l'étranger, on soup-

connait seulement cette vitalité de l'Espagne, ses institutions, ses assemblées, son système électoral, son progrès marqué et général, oserait-on encore vous calomnier? Les divers gouvernements n'ambitionneraient-ils pas plutôt de vous seconder dans ce redressement? En vérité, votre réputation mondiale est radicalement faussée! »

Pour notre part, nous tenons à l'ajouter: s'il est légitime d'attribuer à un humain le mérite d'une si ample réorganisation, la gloire entière en rejaillit sur Franco et ses collègues. Les ennemis de l'Espagne et les adversaires de la religion catholique, dans leur jalousie, les noircissent bassement. A nous donc, — et ce nous est une joie, — à nous de les défendre, de les louer, d'exalter leurs noms!

Voilà, sur l'Espagne, la simple vérité. Nous n'avons pas écrit ces pages toutefois par vantardise pour notre pays. De quelle utilité serait cette vaine gloire? Notre intention n'est autre que de vous renseigner sur notre patrie, et de vous permettre, à l'occasion, de fournir d'utiles informations.

Croisade espagnole

Qu'il nous soit permis de rappeler que la croisade espagnole s'organisa contre un cas de violente persécution religieuse qui assassina sans aucun procès douze évêques espagnols, des milliers de prêtres, de religieux et de religieuses, uniquement comme tels et, sauf de rares exceptions, également sans procès, et détruisit aussi des milliers d'églises. Dans notre diocèse de Tolède, 300 prêtres diocésains — la moitié de son effectif total — souffrirent la mort des martyrs, ainsi qu'une centaine de religieux et cinq religieuses. Et l'on compte par centaines les églises détruites ou dévastées; un grand nombre d'entre elles sont encore en reconstruction. Le bloc vainqueur en la guerre mondiale a condamné, comme le fit le Pontife romain, la persécution des Juifs pour motifs religieux. En Espagne, en l'année 1936, eut lieu la terrible persécution des catholiques et l'on proclama qu'il fallait anéantir l'Eglise. Ne doit-on donc pas reconnaître comme légitime la croisade espagnole, aussi bien suivant la doctrine des grands Docteurs de l'Eglise que suivant les principes de la charte de l'Atlantique, qui proclament la liberté religieuse?... L'accusation que la hiérarchie ecclésiastique espagnole favorise le totalitarisme a été formulée par certains au cours de notre guerre et de notre croisade; mais, dans notre lettre collective du 1^{er} juillet 1936, nous, les évêques espagnols, qui l'avons signée (il s'agissait de tous les évêques résidant alors en Espagne), nous nous sommes élevés publiquement contre pareille accusation. (Lette pastorale de S. Exc. Mgr Enrique Pla y Deniel, archevêque de Tolède et primat d'Espagne, à l'occasion de la fin de la guerre mondiale, 28 août 1945.)

Lois scolaires de la nouvelle Espagne¹

Témoignage d'un religieux français

Les lecteurs des *Carnets viatoriens* savent avec quelle admirable constance le général Franco, après avoir sauvé son pays du chaos, travaille à le rendre prospère et à construire une nation foncièrement catholique. Nul homme d'Etat, sans doute, depuis Garcia Moreno, n'a mieux parlé et plus agi que lui pour tout restaurer dans le Christ.

La formidable offensive que les sectes mènent contre lui au dehors ne peut avoir d'autre raison fondamentale.

Nous avons cru utile de faire connaître, ne serait-ce que par une pâle analyse, la récente loi scolaire votée par les Cortès et promulguée le 17 juillet dernier. N'est-ce pas un devoir de répandre la vérité lorsque les méchants mettent tout en œuvre pour anéantir ceux qui prétendent construire la cité suivant la doctrine de notre mère l'Eglise ? L'auteur de ces lignes vit en Espagne depuis trente ans; il croit accomplir son devoir en apportant son témoignage. La loi en question se rapporte à l'enseignement primaire; en 1938 fut publiée celle qui régit l'enseignement secondaire en Espagne.

PRÉAMBULE DE LA LOI

Voici d'abord une déclaration de principes : « L'école espagnole, en harmonie avec la tradition de ses meilleurs jours, doit être, avant tout, catholique. A cette fin la présente loi n'hésite pas à recueillir, peut-être comme nulle autre au monde, et par moments littéralement, les postulats consignés par Pie XI comme normes du droit éducatif chrétien, dans son immortelle encyclique *Divini illius Magistri*. Conformément à ces principes et au Droit canonique, cette loi reconnaît à l'Eglise, d'un manière super-éminente et indépendamment de tout pouvoir terrestre, le droit qu'elle a, comme l'Etat, de fonder des écoles de tous les degrés et partant des écoles primaires et des écoles normales, avec le caractère d'écoles publiques, en harmonie avec la nature juridique de l'Eglise, comme société parfaite et souveraine. La loi reconnaît également à la famille le droit primordial et inaliénable d'éduquer les enfants, et par conséquent de choisir les éducateurs. » (Préambule.)

La loi se divise en titres, lesquels se subdivisent en chapitres.

1. Cet article a paru dans les *Carnets viatoriens* d'avril 1946. Il est dû à la plume d'un Clerc de Saint-Viateur français exilé de son pays par les lois persécutrices et qui vit en Espagne depuis plus de trente ans.

TITRE I

Il renferme la déclaration des principes. Nous reproduisons partiellement quelques articles.

ART. 1. — « L'Education primaire est le premier degré de la formation ou développement rationnel des facultés spécifiques de l'homme. Elle a pour objet : a) fournir à tous les Espagnols la culture générale obligatoire; b) former la volonté, la conscience et le caractère de l'enfant en vue de l'accomplissement du devoir et de sa destinée éternelle. »

ART. 2. — A la famille correspond le droit primordial et inaliénable ainsi que l'inéludable devoir d'éduquer ses enfants et par conséquent de choisir les personnes et les centres où ses enfants recevront cette éducation primaire, subordonnant cette éducation à l'ordre surnaturel et à ce que le bien commun exige par les lois de l'Etat.

ART. 3. — L'Etat reconnaît à l'Eglise le droit de créer des écoles primaires et des écoles normales, avec le pouvoir de délivrer les titres nécessaires, de la manière indiquée dans la présente loi. L'Etat reconnaît pareillement à l'Eglise le droit de surveillance et d'inspection de tout l'enseignement des centres publics et privés de l'enseignement primaire, en ce qui concerne la foi et les mœurs.

ART. 4. — L'Etat doit protéger et promouvoir l'enseignement primaire, créer et soutenir les écoles, qui, avec celles dues à l'initiative privée et à l'Eglise, sont nécessaires pour l'éducation de tous les Espagnols. Il doit délivrer aux maîtres les diplômes professionnels. La suprême inspection de l'enseignement primaire dans les écoles publiques et privées sera exercée par l'Etat.

ART. 5. — L'éducation primaire, s'inspirant du sens catholique, consubstantiel avec la tradition scolaire espagnole, se basera sur les principes du dogme et de la morale catholiques et des dispositions du Droit Canon en vigueur présentement. Cette éducation est obligatoire pour tous...

ART. 14. — L'Etat, pour raisons d'ordre moral et d'efficacité pédagogique, prescrit la séparation des sexes.

TITRE II

Détachons ce qui suit.

ART. 16. — Toutes les écoles sont mises sous le patronage de Jésus, Maître et Modèle de l'éducation. Pour célébrer

solennellement ce Nom, une fête est instituée avec date variable suivant les distinctes écoles et qui se célébrera avec des actes religieux.

ART. 17. — L'Etat favorisera la création des écoles; il les créera lui-même quand ce sera nécessaire, jusqu'à ce que, dans chaque localité, il y ait au moins une classe pour 250 habitants.

ART. 18. — L'enseignement primaire comprend quatre périodes : a) la période d'initiation donnée dans les écoles maternelles et les écoles enfantines; b) la période d'enseignement élémentaire de six à dix ans; c) celle de perfectionnement de dix à douze ans; d) celle d'initiation professionnelle de douze à quinze ans.

Voici l'article 25 reproduit intégralement : « Sont écoles de l'Eglise celles que l'Eglise organise, soutient, dirige par elle-même ou ses institutions enseignantes canoniquement approuvées. Ces écoles auront pleine liberté d'organisation dans leur régime interne, didactique, économique et administratif, dans les limites des lignes générales du Titre I. Elles seront soumises à l'inspection de l'Etat en ce qui est du ressort de celui-ci¹.

« Les écoles de l'Eglise dans lesquelles se donne l'enseignement gratuit seront exemptes d'impôts... »

L'article 27 établit pour les écoles privées un régime sur bien des points identiques à celui des écoles d'Eglise. Les maîtres seront munis de diplômes délivrés par l'Etat qui exerce aussi l'inspection.

Il serait trop long de reproduire les textes concernant les écoles spéciales. Voici les principaux de ces établissements : écoles-foyer; cours d'adultes; missions pédagogiques; écoles pour anormaux, aveugles, sourds-muets; écoles à l'air libre; écoles pour les jeunes délinquants.

La loi prévoit l'organisation des activités complémentaires de l'école primaire: bibliothèques, groupements artistiques, confection et édition de journaux pour enfants, institution de groupes pour favoriser la Sainte-Enfance, les missions en général, la participation aux campements, aux marches, aux sports.

TITRE III

ART. 54. — « L'enfant espagnol, dans l'ordre éducatif et chrétien, a droit: 1° à une éducation spirituelle, morale,

1. Nous omettons ici, faute d'espace, quelques articles d'ordre purement technique. (Note de l'E. S. P.)

sociale, physique; 2° à un foyer paternel où il soit amoureusement assisté sous tous les aspects de la vie humaine, et à son défaut, pour non-existence de ce foyer, négligence, incapacité, abandon et extrême indigence des parents, à l'assistance publique ou privée la plus semblable au foyer chrétien; 3° à une protection hygiénique et sanitaire qui développe complètement et avec vigueur sa constitution physique; 4° à une communauté locale qui reconnaisse ses besoins, le protège contre les périls physiques et moraux, lui fournisse des lieux sains et sûrs pour ses jeux et protège les institutions scolaires et sociales où il s'éduque; 5° à un régime scolaire sain, gai, enfantin, où, dès le plus bas âge, en cas de nécessité, soient complétés les soins du foyer et où l'on verra d'un mode général à son éducation sous la direction et tutelle du maître; 6° à ce qu'on lui fournisse durant sa vie d'écolier, dans le cas du manque de ressources suffisantes, l'aliment et le vêtement; 7° à un traitement intelligent et réparateur, s'il a commis quelque délit; 8° à une culture minimum qui s'étende aux connaissances instrumentales formatives et complémentaires et, en cas d'aptitude intellectuelle, à la protection efficace pour les études supérieures; 9° à une formation qui le prépare pour sa vie humaine, l'initiant dans les travaux utiles à l'exercice de sa vocation sociale; 10° à être dispensé, durant son âge de scolarité, de tout travail qui empêche son accroissement normal physique et mental, le prive de l'assistance à l'école et de son droit au *compagnérisme*, au jeu et à la joie. »

Voici les devoirs de la famille:

ART. 55. — « Aux droits inaliénables de la famille par rapport à l'enseignement correspond une série de devoirs effectifs dans ce qui a rapport à l'école.

« 1° Elle doit proportionner à ses enfants l'éducation à laquelle se rapporte le premier titre de cette loi, soit dans le propre foyer, soit en des institutions publiques ou privées. Elle sera responsable devant l'autorité judiciaire compétente de l'accomplissement de ce devoir et elle s'exposera aux sanctions prévues si elle manque à ses obligations par rapport à l'éducation.

« 2° Elle doit veiller à la fréquentation scolaire de ses enfants.

« 3° Elle doit prendre une part active, avec le maître, dans la formation du caractère et de la personnalité de l'enfant et dans la judicieuse application des moyens disciplinaires utiles pour corriger ses défauts, diriger ses habitudes et le stimuler dans le gouvernement de soi-même.

« 4° S'informer périodiquement des progrès scolaires de ses enfants, au moyen de rapports directs avec les maîtres.

« 5° Faire connaître au Comité communal municipal des anomalies d'ordre moral et professionnel qu'elle constate, avec preuves à l'appui, dans les éducateurs de ses enfants, et en appeler, en cas de besoin, aux autorités supérieures.

« 6° Présenter les enfants avec la propreté personnelle requise et vêtus décentement.

« 7° Fournir aux enfants les éléments matériels, indispensables pour l'enseignement, sauf dans le cas du manque de ressources suffisantes; alors, l'école suppléera.

« 8° Veiller à l'accomplissement des dispositions légales qui régissent le fonctionnement des écoles.

« 9° Promouvoir, au besoin avec ses propres deniers ou son concours personnel, les installations complémentaires, indispensables pour l'orientation et l'initiative professionnelle.

« 10° Coopérer à la création et au développement des institutions pédagogiques, sociales et de bienfaisance complémentaires de l'école. »

La définition suivante du maître n'est-elle pas digne d'attention dans la bouche d'un législateur ?

ART. 56. — « Le maître est le principal coopérateur dans l'éducation de l'enfance. Il agit comme délégué des pères de famille et en vertu de la mission que la société lui confie, mission garantie par l'Etat à qui incombe, en harmonie avec les droits de l'Eglise, de pourvoir à la formation, au choix et à l'inspection des éducateurs.

« Le maître doit être un homme de vocation claire, d'exemplaire conduite morale et sociale. Il doit posséder la préparation professionnelle idoine et le diplôme qui le garantit devant la société.

« Les maîtres de l'enseignement public et privé seront formés en des centres spéciaux appelés « écoles du magistère ». Ces centres sont appelés, grâce à une ambiance spéciale et à une méthodologie appropriée, à éveiller et à fortifier les dispositions vocationnelles des élèves, à les pénétrer de l'esprit de sa noble profession et des sentiments religieux et humanitaires propres de tout éducateur, à les munir de la technique et des connaissances d'ordre scientifique, psychologique et pédagogique nécessaires... »

ART. 59. — La loi règle minutieusement l'organisation de ces centres, ainsi que l'orientation professionnelle des maîtres et l'inspection des écoles.

Pour seconder l'école primaire, la loi prévoit des conseils ou comités communaux, des conseils provinciaux et un conseil par district universitaire; elle règle le rôle et les attributions de chacun.

Suit une série de dispositions transitoires destinées à faciliter l'application progressive des diverses dispositions de la loi.

On peut attendre les meilleurs résultats d'une semblable loi: Dieu seul, Maître des hommes et des événements, sait jusqu'à quel point viendront à maturité les fruits qu'elle promet.

Quoi qu'il en soit, la volonté du législateur apparaît claire et nette.

Ces lignes n'ont pas d'autre but que de la mettre en évidence. Nous demandons aux lecteurs des *Carnets viatoriens* le secours de leurs prières et de leurs sacrifices pour qu'il plaise au Seigneur de faire produire d'abondants fruits de salut à une loi qui est un grand acte de foi et un grand acte de courage.

Clément LEYGUES, C. S. V.

Charte du travail

Il est équitable aussi d'adresser ici un éloge au chef de l'Etat espagnol et à son gouvernement qui en sont venus, par leurs lois inspirées d'une profonde sagesse chrétienne, jusqu'aux postes les plus avancés des revendications sociales. Dès mars 1939, en pleine croisade de libération, fut promulguée la charte du travail inspirée nettement dans sa totalité des grands principes de la doctrine sociale catholique. Par la suite, comme chacun sait, furent promulgués de très nombreux décrets, lois et règlements, émanés principalement du ministère du Travail, qui forment une collection législative de mesures sociales positives, d'importantes améliorations dans tous les ordres du travail ou d'organes reliés au travail. Citons, par exemple, les dispositions aujourd'hui en vigueur, concernant les subventions aux travailleurs (aux familles, aux mères, aux vieillards, aux veuves, aux orphelins); prêts aux nouveaux mariés; protection et primes aux familles nombreuses, secours aux malades, indemnités pour charges de famille et cherté de vie, etc. (Lettre collective des évêques de la province ecclésiastique espagnole de Grenade sur la question sociale, 25 octobre 1945.)

Pourquoi l'Espagne catholique aime Franco¹

M. Puigdollers, directeur des affaires ecclésiastiques au ministère des Affaires extérieures, grand catholique et professeur d'université, nous racontait qu'un jour, alors qu'on soumettait à la signature de Franco le budget du « Culte et du Clergé », le général se disposait à signer, sans le lire, sachant bien que le budget était plus favorable à l'Église que sous la République. Le ministre, M. Bilbao, un autre fervent catholique, arrêta Franco, en lui disant : « Je voudrais qu'avant de signer la loi, Votre Excellence voulût bien en écouter le préambule, dans lequel je condamne le libéralisme et j'affirme un peu hardiment avec notre écrivain catholique, M. Palayo, que la loi de mainmorte (confiscation des biens de l'Église) ne fut qu'un vol colossal. — Eh bien, monsieur le ministre, interrompit le général, je pense tous les jours que je devrai rendre compte à Dieu de mes actions et que chaque jour il peut me dire : « Tu as eu dans tes mains l'occasion « de forger une Espagne catholique, et tu ne l'as pas fait. » Et après une de ces pauses qui lui sont caractéristiques, Franco ajouta : « Je la ferai, mon ami, je la ferai, cette Espagne catholique. »

Et M. Puigdollers, dont le témoignage est irrécusable à cause de ses rapports fréquents avec le chef de l'Etat et grâce à son amitié avec les personnes de l'entourage du général, continuait : « La Providence a été jusqu'à présent avec nous. J'ai aussi confiance pour l'avenir. Franco est doué d'une clairvoyance fort remarquable, et je crois qu'il le doit à l'admirable pureté de ses mœurs privées, car c'est Notre-Seigneur qui a dit : « Bienheureux les cœurs purs, parce qu'ils verront Dieu. » Il le doit aussi à sa grande foi eucharistique. En voici les plus récentes manifestations.

Ce fut il y a quelques semaines. Il nous fallait donner une réponse immédiate aux Etats-Unis, et quand M. le ministre présenta la note à Franco pour la signer, celui-ci répondit : « Nous la signerons demain. » M. le ministre lui objecta : « Mais, voyez, Excellence, ça presse. — Bien, reprit le général, nous répondrons demain. » Aussitôt que le ministre fut sorti, Franco fit venir le chapelain du palais. « Exposez pour moi le T. S. Sacrement. » Le chapelain obéit et entonna le *Pange lingua*. Franco ajouta alors : « Vous pouvez vous retirer. Je

1. Cette note d'un religieux espagnol a été adressée de Rome au Canada par le R. P. Lèvesque, C. SS. R.

vous avertirai quand il faudra déposer le Saint Sacrement. » Franco s'agenouilla devant son Dieu et y resta quatre heures en prière. Le lendemain; il donnait aux Etats-Unis la réponse, qui fut bien accueillie et qui jeta dans la stupéfaction toutes les chancelleries.

P. TELLERIA, C. SS. R.

D'où vient la campagne contre Franco

... Une dépêche de Londres, que publient les journaux de ce matin, note que des manifestations hostiles au régime de Franco se sont produites en plusieurs grandes villes européennes. A Bruxelles, à Sofia, précise-t-elle, les manifestants ont demandé l'intervention de leurs gouvernements contre le caudillo espagnol. A Prague, la radio a annoncé que le gouvernement tchécoslovaque « proteste solennellement contre l'exécution de dix républicains espagnols ».

Mais le passage le plus significatif de la dépêche, celui qui projette sur toute l'affaire la plus vive lumière, est bien celui-ci :

« A Moscou, le commentateur de la radio russe, Michel Mihailov, a réclamé avec insistance « la rupture sans condition de toute relation avec l'Espagne de Franco par tous les Etats démocratiques ».

« Le commentateur soviétique dit que le Vatican « a empêché la solution du problème espagnol ». Le Pape, dit-il, a discuté avec les cardinaux au récent consistoire comment l'Eglise pourrait « fortifier (*bolster up*, dit le texte anglais) le régime actuel en Espagne ».

Voici ce qui indique aussi nettement que possible où se dresse le chef d'orchestre qui dirige la campagne contre Franco. (On n'imagine point que la radio de Moscou, pas plus que les grands journaux russes, puisse publier quoi que ce soit qui ne soit dans la ligne du gouvernement et ne serve sa politique.) Voici qui, en même temps, révèle l'esprit qui, chez les grands meneurs tout au moins, anime cette campagne.

L'attitude de Moscou n'a rien qui puisse surprendre. Elle correspond aux passions idéologiques des chefs soviétiques. Elle peut se rattacher aux vieilles rancœurs que n'a point manqué de laisser la défaite par Franco, au cours de la guerre civile, des éléments prosoviétiques. Elle peut servir les grands intérêts de politique générale des Soviets.

Omer HÉROUX.

(*Le Devoir*, 28 février 1946.)

L'Espagne de Franco est-elle une menace pour la paix ?

Oui, ont déclaré, au Conseil des Nations-Unies, la Russie et son Etat lige, la Pologne. Le gouvernement des Etats-Unis fit alors faire une enquête sérieuse et le résultat officiel contredit les allégations des puissances soviétiques. L'Espagne, affirment les enquêteurs, est absolument incapable d'entreprendre actuellement une guerre moderne. Il n'y a, en outre, aucune preuve qu'elle s'adonne à des travaux sur la bombe atomique.

Même conclusion de la part des enquêteurs de la Grande-Bretagne : l'Espagne, rapportent-ils, est une nation militaire de troisième ordre, d'où ne peut venir aucune menace pour la paix du monde. Sa puissance est bien au-dessous de celle d'une armée moderne européenne. Tout au plus pourrait-elle se défendre assez bien contre une attaque et livrer sur son territoire une guerre d'escarmouches efficace. De même, les travaux sur la bombe atomique, sous la direction d'Allemands, n'ont aucun fondement.

Malgré ces déclarations, le sous-comité du Conseil des Nations-Unies, chargé de l'affaire, a conclu que la nation espagnole constituait une menace en puissance pour la paix mondiale. En conséquence il prie l'Assemblée générale des Nations-Unies d'entreprendre le blocus diplomatique international de l'Espagne, à moins que Franco ne soit délogé du pouvoir en septembre¹.

Ce rapport, a répondu le gouvernement de Madrid, n'est pas un document impartial, mais une charge inspirée par la Russie, qui domine les Nations-Unies. Celles-ci n'ont ni la compétence ni la juridiction requises pour intervenir dans les affaires espagnoles.

« Les Nations-Unies, continue le gouvernement de Madrid, ont-elles été établies pour examiner les vieilles causes historiques, telles que l'attitude de l'Espagne durant la deuxième guerre mondiale, ou ont-elles pour mission d'éviter des conflits futurs ? L'Espagne n'est pas un pays fasciste, comme le sous-comité l'a prétendu, sans aucune preuve. Un esprit chrétien inspire toute la nouvelle législation sociale et publique du pays. Les droits de l'homme y sont reconnus. Il n'en est pourtant pas ainsi dans les pays gouvernés par des régimes totalitaires modelés sur celui de la Russie. La recommandation du sous-comité touchant la rupture des relations diplomatiques avec l'Espagne est tout à fait incongrue, et inspirée par la Russie. »

1. Sur modification de ce rapport le Conseil a décidé de remettre toute l'affaire à l'assemblée générale des Nations-Unies en septembre.

La note se termine par un appel du gouvernement espagnol aux nations anglo-saxonnes, « responsables du progrès du monde de demain, ainsi qu'aux autres nations représentées au Conseil de Sécurité », pour qu'elles rendent justice à l'Espagne en rejetant les recommandations du sous-comité.

Le gouvernement espagnol ne tolérera jamais l'intervention des puissances étrangères dans ses affaires intérieures. Toute la nation l'appuie sur ce point et elle est prête à vivre isolée avant de se soumettre à une existence dans laquelle sa souveraineté serait mutilée¹. »

Ligne logique du nouvel État espagnol

*Sur une racine théologique, une base morale;
Sur une base morale, une organisation sociale;
Sur une organisation sociale, une structure politique :
Voilà l'ordre logique du nouvel Etat espagnol.*

Il faut partir d'une foi religieuse, de l'unité du pays dans le catholicisme. Les doctrines religieuses fourniront à l'Espagne un système moral, faisant vivre la société d'après les sublimes préceptes de l'Évangile.

Et la morale chrétienne — la seule — a des exigences auxquelles il faut se soumettre sans vacillations. Elle impose l'application d'une complète justice sociale qui donne à l'intelligence et au travail ce qui leur revient.

Quand les classes sociales sont harmonieusement unies entre elles, d'après ce qui est juste, et pour les intérêts de la patrie, la structure politique surgit tout naturellement à travers la famille, la municipalité et la profession organisée.

Tel doit être le nouvel Etat espagnol, d'après la description qu'en a faite le généralissime dans son discours sensationnel prononcé la nuit du dimanche 18 avril dernier.

En résumé, l'Espagne se sera retrouvée elle-même. Un de ses pèotes, Jose Maria Perman, a traduit ses aspirations sociales dans ces vers :

*Puisse tout Espagnol avoir
Du pain blanc à manger,
Une maisonnette à habiter,
Un livre pour se délasser,
Et un crucifix pour prier.*

SECRETARIAT CATHOLIQUE ESPAGNOL
D'INFORMATION.

1. On lira avec profit le livre de l'ancien ambassadeur des États-Unis en Espagne, Calton Hayes : *Wartime Mission in Spain*.

L'ŒUVRE DES TRACTS — Suite

130. *Le B. Albert le Grand* . R. P. Richer, O. P.
 131. *La Tempérance—I* . S. G. Mgr Courchesne
 132. *Les Bénédictins*.
 Dom Léonce Crenier, O. S. B.
 133. *La Médaille miraculeuse*.
 R. P. Plamondon, S. J.
 136. *La Formation d'une élite féminine*.
 Marguerite Bourgeois
 137. *L'Eucharistie et la Charité* . C.-J. Magnan
 138. *T. R. P. Basile-Antoine-Marie Moreau*.
 Une Religieuse de Sainte-Croix
 139. *La Tempérance—II* . S. G. Mgr Courchesne
 141. *L'Ouvrier en Russie* . E. S. P.
 142. *L'Action catholique* . Mgr Eugène Lapointe
 143. *La Russie en 1930*. Dr Georges Lodygensky
 144. *Le Scoutisme canadien-français*.
 R. P. Paul Bélanger, S. J.
 145. *L'Aumône* . Mgr Charles Lamarche
 146. *Le Monument du Souvenir canadien*.
 L'hon. Rodolphe Lemieux
 153. *Un groupe de jeunesse catholique*.
 Abbé Aurèle Parrot
 154. *La Sanctification du dimanche* . XXX
 156. *Encyclique « Caritas Christi compulsi »*.
 S. S. Pie XI
 158. *La Société St-Vincent-de-Paul à Montréal*.
 J.-A. Julien
 159. *Le Malaise économique* . Nos Evêques
 163. *Les Carrières—I*.
 Mgr Pâquet et P. L. Lalande, S. J.
 164. *L'Année sainte* . S. S. Pie XI
 165. *Les Carrières—II*.
 A. Perrault, C. R., et J. Sirois, N. P.
 167. *Les Carrières—III*.
 Dr J. Gauvreau et A. Mailhiot
 168. *Les Carrières—IV*.
 S. Exc. Mgr Vachon et A. Bédard
 169. *Encyclique « Dilectissima Nobis »*.
 S. S. Pie XI
 171. *L'Héroïque Aventure*.
 R. P. Gérard Goulet, S. J.
 172. *Les Carrières—V*.
 A. Champagne et P. Joncas
 173. *La Famine en Russie* . Cilacc
 174. *Les Carrières—VI*. A. Rioux et A. Godbout
 176. *Le Message de Jésus... Ses sources—II*.
 R. P. L.-A. Tétrault, S. J.
 177. *L'Eglise de Rome et les Eglises orientales*.
 Abbé J.-A. Sabourin
 178. *Les Carrières—VII*.
 E. L'Heureux et A. Léveillé
 179. *Un Monastère de Bénédictines au Canada*.
 R. P. Paul Donœur, S. J.
 183. *L'Apostolat* . J. Sylvestre et A. Provencher
 184. *Pour le plein rendement des Retraites fermées*.
 E. Mathieu et M. Chartrand
 185. *Mgr Provencher* . R. P. Alex. Dugré, S. J.
 186. *Les Carrières—VIII*.
 E. Minville et A. Laurendeau
 187. *Saint Jean Bosco* . P. René Girard, S. J.
 189. *La Retraite fermée et les jeunes*.
 Jean-Paul Verschelden
 190. *Armand La Vergne* . XXX
 191. *Les Bx Martyrs Jésuites du Paraguay*.
 R. P. Tenneson, S. J.
 192. *La Retraite fermée, œuvre essentielle*.
 Gérard Tremblay
 195. *Le Vieux Collège de Québec*.
 P. Jean Laramée, S. J.
 197. *Pacifisme révolutionnaire*.
 « Lettres de Rome »
 198. *L'Œuvre des Goultes de lait paroissiales*.
 Dr Joseph Gauvreau
 199. *Les Jésuites* . Abbé Joseph Gariépy
 200. *L'Œuvre des Terrains de Jeux* . O. T. J.
 201. *Sous la menace rouge*.
 R. P. Archambault, S. J.
 202. *Un quart d'heure au pays du Soleil Levant*.
 Paul-Emile Léger, P. S. S.
 203. *Croisière en U. R. S. S.* . Pierre Mauriac
 206. *L'Action catholique—I* . S. S. Pie XI
 210. *Sœur Mathilde de la Providence*.
 Marie-Claire Daveluy
 212. *Notre régime pénitentiaire* . Dr Joseph Risi
 213. *L'Ordre social chrétien* . Cardinal Liénart
 215. *Lettre apostolique « Nos es muy »*.
 S. S. Pie XI
 216. *Le Père Marquette* . Alexandre Dugré, S. J.
 217. *Sur les pas du Frère André*.
 Frère Léopold, C. S. C.
 218. *La Mission Saint-Joseph de Sillery*.
 R. P. Léon Pouliot, S. J.
 219. *L'Espagne dans les chaînes* . Gil Robles
 220. *L'Expérience d'Antigonish*.
 Abbé Livain Chiasson
 221. *Le Saint Rosaire*.
 S. S. Pie XI et S. S. Léon XIII
 222. *Retraites pour collégiens* . Abbé A. Mignolet
 223. *L'Impérieuse Mission de la jeunesse*.
 Roger Brossard
 224. *L'Action catholique—II*. . S. S. Pie XI
 225. *Congrès Eucharistique National de Québec*.
 R. P. Auguste Grondin, S. S. S.
 226. *Lettre sur le communisme*.
 S. Exc. Mgr Georges Gauthier
 227. *Le Bienheureux Pierre-Julien Eymard*.
 R. P. Léo Boismenu, S. S. S.
 228. *Mémoires des minorités au Canada* . O. T.
 229. *La Vierge en Nouvelle France—I*.
 P. Charles Dubé, S. J.
 230. *Congrès mondial de la Jeunesse* . E. S. P.
 231. *Doit-on tolérer la propagande communiste ?*
 Abbé Camille Poisson
 232. *Une Université catholique au Japon*.
 R. P. Hugo Lasalle, S. J.
 233. *Le Front unique, piège communiste*.
 Entente internationale anticommuniste
 234. *The Bogy of Fascism in Quebec. The Quebec
 « Padlock Law »*.
 H. F. Quinn et G. A. Coughlin, K. C.
 235. *Vœux du premier Congrès de tempérance*.
 E. S. P.
 236. *Doit-on laisser les enfants entrer au cinéma ?*
 Comité des Œuvres catholiques
 237. *Guerre au blasphème, vengeance de Salan !*
 Abbé Georges Panneton
 239. *Pie XI et le Canada* . E. S. P.
 240. *Sa Sainteté Pie XII* . E. S. P.
 241. *Lettre à l'épiscopat des Iles Philippines*.
 S. S. Pie XI
 242. *Que pensent les maîtres de l'U. R. S. S. ?*
 S. E. P. E. S.
 243. *La Soumission de « l'Action française »*
 E. S. P.
 244. *Les Canadiens français et le Nouvel Ontario*.
 Dr Raoul Hurtubise
 245. *Une élite dans l'industrie* . Abbé B. Gingras

L'ŒUVRE DES TRACTS — Suite

246. *Lettre encyclique « Serlum Laetitia »*.
S. S. Pie XII
247. *La Vierge en Nouvelle-France — II*.
P. Charles Dubé, S. J.
248. *Allocutions de Noël*. S. S. Pie XII
249. *La Nouvelle Tactique du Komintern*.
Entente internationale
250. *La Science, la Foi, la Vision*. S. S. Pie XII
251. *L'Histoire du Canada commence-t-elle en 1760?*
G.-E. Marquis
252. *Mgr Adélar Langéin, O. M. I.*
Abbé Léonide Primeau
253. *Les Missions de la Compagnie de Jésus*. S. J.
254. *Aux jeunes mariés — I*. S. S. Pie XII
255. *La Franc-Maçonnerie*.
Chanoine Georges Panneton
256. *IV^e Centenaire de la Compagnie de Jésus*.
S. S. Pie XII
257. *Préparation à la vie de famille*.
Mme Françoise Gaudet-Smet
258. *L'Action catholique*. S. S. Pie XII
259. *Messages*. Maréchal Pétain
260. *Les Martyrs jésuites*.
R. P. Archambault, S. J.
261. *La puissance de la presse et sa mission*.
Mgr Philippe Perrier
262. *L'Action catholique féminine*. S. S. Pie XII
263. *La Nouvelle Loi des liqueurs*. E. S. P.
264. *Aux jeunes mariés — II*. S. S. Pie XII
265. *Trois regards sur Haïti*. Abbé B. Gingras
266. *Jésuites*. E. S. P.
267. *Y a-t-il une spiritualité d'Action catholique?*
Mgr Guerry
268. *Directives d'Action catholique*. S. S. Pie XII
269. *Montréal, ville inconnue*. Pierre Angers, S. J.
270. *Dévoction à la sainte Famille*.
R. P. Archambault, S. J.
271. *Ville-Marie*. Abbé Lionel Groulx et
Mgr Olivier Muraulet, P. S. S.
272. *Aux nouveaux époux*. S. S. Pie XII
273. *Nous maintiendrons*. Antoine Rivard, C. R.
274. *Le Couteur-Feu*. R. P. Archambault, S. J.
275. *La Nativité de la Sainte-Vierge d'Hochelaga*.
Abbé Henri Deslongchamps
277. *La Retraite fermée et la paix sociale*.
A.-H. Tremblay
278. *La Question sociale*. Episcopat anglais
279. *Les Internationales*. C.-E. Campeau
280. *La Prière pour les prêtres*. Marc Ramus, S. J.
281. *Les Carrières — IX*.
Abbé L. Desmarais et R.-O. de Carufel
282. *Si les femmes coulaient...*
R. P. Georges Desjardins, S. J.
283. *Le T. R. P. Wladimir Ledochowski*.
R. P. Joseph Ledit, S. J.
284. *Le Komintern*. E. S. P.
285. *Dieu et son Eglise*. R. P. P. Harvey, S. J.
286. *Le Français en Acadie*.
S. Exc. Mgr Robichaud
287. *Les Témoins de Jéhotah*.
R. P. Joseph Ledit, S. J.
288. *L'Œuvre des Vocations*.
R. P. Archambault, S. J.
289. *Le Blasphème (Lettre pastorale et Mandement)*. S. Em. le cardinal Villeneuve
290. *La Russie soviétique*. Max Eastman
291. *Mission des Universités*. Lord Halifax et
Oscar Haleck
292. *La Pologne héroïque et martyre*. E. S. P.
293. *La guerre germano-soviétique et la question du bolchévisme*. E. I. A.
294. *Mère Marie-du-Saint-Esprit*.
Abbé Clovis Rondeau, P. M. E.
295. *La Révolution nationale*. Oliveira Salazar
296. *Nos devoirs envers le Pape*.
R. P. Bonaventure Péloquin, O. F. M.
297. *L'Attaque des Soviets contre le Vatican*.
Mgr Fulton Sheen
298. *La Délinquance juvénile et la guerre*.
R. P. Valère Massicotte, O. F. M.
299. *Un programme de prophylaxie*.
Paul Gemahling
300. *Le Centenaire des Sœurs Grises*.
Abbé Léonide Primeau
301. *Pourquoi voter — Comment voter*. E. S. P.
302. *Russie et communisme*. E. S. P.
303. *La Terre qui naît*. R. P. Alex. Dugré, S. J.
304. *Le foyer familial et la responsabilité des parents*.
J.-Omer Asselin
305. *Varennes agricole*. Firmin Létourneau
306. *Les Petites-Sœurs de l'Assomption*.
Une religieuse
307. *S. S. Pie XII et la Papauté*.
Chanoine Alphonse Fortin
308. *L'Ordre Hospitalier de Saint Jean-de-Dieu*.
Maurice Ruest, S. J.
309. *Karl Lueger*. P. Coulet
310. *Justice pour la Pologne*. Abbé L. Lefebvre
et Dr J. J. McCann, M. P.
311. *Le Canada, son passé, son avenir*.
Thibaudeau Rinfret
312. *L'Évolution de l'Action catholique ouvrière*.
Abbé Maxime Hua
313. *Bases essentielles de l'Union panaméricaine*.
Guillermo Gonzalez, S. J.
314. *Monseigneur François-Xavier Ross*.
Abbé Camille Le Bel
315. *Journal de retraite*. Joseph Toniolo
316. *Centenaire de la conversion du cardinal Newman*.
Alexandre Dugré, S. J.
317. *Faut-il continuer la lutte contre le communisme?*
E. S. P.
318. *La vérité sur l'Espagne*.
S. Exc. Mgr Pla y Deniel
319. *La Charité chrétienne*. Eugène Thérien
320. *Voix catholiques de l'Allemagne et de l'Autriche*.
Episcopat
321. *Au pays de Jolliet*. Dollard Cyr
322. *Les œuvres pontificales de charité durant la guerre*.
P. F. Cavalli, S. J.
323. *Les Sœurs de Saint-Paul de Chartres et Gaspésie*.
Abbé Pierre Veilleux
324. *Franco et l'Espagne*. E. S. P.

N. B. — Les numéros omis sont épuisés.

Prix: 10 sous l'exemplaire, franco; \$1.00 la douzaine; \$7.50 le cent.
Conditions d'abonnement: \$1.00 pour douze numéros consécutifs.

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE, 1961, rue Rachel Est, Montréal